



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_7_8

L' an deux mille vingt six, le lundi 14 septembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 14 Septembre 2026

Présents : 20

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame COUSIN Laurence, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur RIMBERT Ugo, Monsieur GUERNALEC Christian, Madame LE CUNFF Claire

Votants : 23

**Objet : Initiation à la langue
bretonne - Ecole publique
de Nizon**

Pouvoirs :

Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Madame LE BRETON Marie-Pierre a donné pouvoir à Monsieur TANGUY Jean-Marc
Madame COLINET Camille a donné pouvoir à Monsieur COLLE Gaël

Absent(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Madame LE BRETON Marie-Pierre,
Madame COLINET Camille

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît QUEVAL

Affaires scolaires / Finances / Rapporteur : Mme Louise LE COZ, conseillère municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D_2021_6_6 du Conseil municipal du 05 juillet 2021 relative à l'initiation à la langue bretonne au sein de l'école publique de Nizon ;

Vu l'examen en commission communale « Vie locale et associative, enfance et affaires sociales » du 31 août 2026 ;

Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 07 septembre 2026 ;

Mme Louise LE COZ, conseillère municipale, explique que le Conseil départemental du Finistère propose de renouveler, par délibérations concordantes, un partenariat avec la Direction académique des services de l'Education nationale, la Région Bretagne et la commune de Pont-Aven concernant l'initiation à la langue bretonne auprès d'élèves de l'école publique. Le Conseil départemental gère la coordination et la répartition du financement de ce dispositif. Il est ainsi proposé que la commune de Pont-Aven dispose au titre de l'année scolaire 2026-2027 de 3 heures hebdomadaires d'interventions (selon un principe de cycle de 10 séances) auprès de l'association MERVENT, avec un montant de participation communale établi à 2 280,00 € pour cette année scolaire.

Mme Laurence COUSIN, conseillère municipale, interroge des classes bénéficiant de ces interventions de breton.

M. Gaël COLLE, conseiller délégué Jeunesse et sport, indique que les interventions dépendent des choix pédagogiques de l'équipe enseignante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Poursuit l'adhésion de la commune de Pont-Aven au dispositif d'initiation à la langue bretonne mis en œuvre par le Conseil départemental du Finistère,**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 029-212902175-20260914-D_2026_7_8-DE

- Approuve l'attribution de 3 heures hebdomadaires d'interventions en la de l'année scolaire 2026-2027, ainsi que la participation financière co
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 14/09/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 12/10/2026